



Paumelles mâles destinées aux huisseries métalliques pour portes à recouvrement

Cahier des Charges

L'objectif de ce cahier des charges est de récapituler les exigences essentielles auxquelles doivent répondre les paumelles mâles destinées aux huisseries métalliques pour portes à recouvrement susceptibles de se substituer au modèle avec insert élastomère élaboré suivant ce référentiel par les fabricants de blocs-portes réunis au sein de l'ATF-BPT.

1. Généralités :

- 1.1. La paumelle doit être conçue pour s'adapter au carter de fixation type V8600 retenu en 2002 pour le ferrage standardisé des blocs-portes à recouvrement qui est défini par les règles professionnelles de fabrication des huisseries et bâti métalliques en tôle d'acier fabriqués industriellement.
- 1.2. Le montage de la paumelle dans le carter V8600 doit s'effectuer sans modification de ce dernier et sans autre intervention que celle consistant au dévissage de la vis du carter avant introduction de la paumelle puis au resserrage immédiat de celle-ci.
- 1.3. La paumelle doit être démontable et comporter les indications relatives au couple de serrage à respecter lors de son montage sur le coffret V8600.
- 1.4. La paumelle doit être compatible avec les fiches femelles de dimensions courantes en France (diamètre extérieur 13mm, hauteur 30 ou 35mm) destinées aux paumelles mâles à tige de diamètre 7mm. Des versions spécifiques adaptées à d'autres dimensions de fiches femelles du commerce pourront également être étudiées.
- 1.5. Les finitions apportées à la paumelle ne devront pas dégrader les performances du système

2. Résistance à l'arrachement :

- 2.1. Après insertion de la paumelle dans le carter V8600 et avant toute action de serrage sur la vis de ce dernier, l'effort de traction nécessaire pour retirer la paumelle doit être supérieur ou égal à 200N. La mesure de cet effort doit être réalisée en laboratoire, après limage complet des deux ergots de la plaque de serrage du carter V8600 et vissage au couple de 1Nm de la vis du carter.
- 2.2. La paumelle doit pouvoir être retirée du carter sans présenter de dommage et être réutilisable à volonté sans intervention particulière et sans diminution de ses caractéristiques de résistance à l'arrachement avant serrage de la vis du carter V8600.

3. Essais de qualification en service :

- 3.1. Le système doit satisfaire à un essai d'endurance de 100 000 cycles d'ouverture/fermeture répétée, selon norme NF EN1191, effectué avec un vantail de masse 40Kg articulé sur deux paumelles non-serrées dans leur carter de fixation (serrage " au contact ", au couple de 1 Nm, de la vis du carter V8600).
- 3.2. Cet essai est destiné à évaluer le comportement du système en cas de serrage défaillant des paumelles.